

## > SURVEILLANT·E DE BAINNADE

*Autres appellations : surveillant·e de plage, sauveteur·euse, BNSSA*

### > DÉFINITION ET SPÉCIFICITÉS DU MÉTIER

Le/la surveillant·e de baignade est en charge de la sécurité de plans d'eau (piscines, plages...). Contrairement aux maîtres-nageurs·euses sauveteurs·euses, ils n'ont pas le droit d'enseigner. La responsabilité est lourde et il faut être capable de gérer des situations difficiles.



Toutes nos vidéos métiers sur [www.profession-sport-loisirs.fr](http://www.profession-sport-loisirs.fr)

### > QUALITÉS REQUISES

Vigilance, réactivité, sang-froid

### > PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS

- Collectivités territoriales
- Entreprise gestionnaire en Délégation de Service Public
- SDIS

### > FORMATIONS MENANT À L'EMPLOI

- Brevet de surveillant de baignade (BSB), uniquement pour la surveillance de la baignade en accueil collectif de mineurs + recyclage quinquennal
- Brevet National de Sauvetage et de Sécurité Aquatique (BNSSA) + recyclage quinquennal + recyclage PSE

LE  
REGARD  
DE PSL



Le statut de saisonnier (55 % de la profession) reste précaire. Par conséquent, le métier de surveillant de baignade paraît opportun lorsqu'on l'envisage comme un complément d'emploi.

Par ailleurs, on note que dans le cadre du secteur touristique, la pratique d'une seconde langue est un vrai plus.

Pour plus de renseignements, contactez l'association Profession Sport & Loisirs la plus proche de chez vous.